



CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL « NETTOYONS LA NATURE »

Afin d'accompagner les mairies du territoire à gérer les dépôts sauvages, l'USTOM s'est engagé en janvier 2022 en adhérant pour l'ensemble des communes et Communautés de Communes à l'application mobile Clean4green. Cette application permet à tous les citoyens de signaler et géolocaliser la présence d'un dépôt sauvage.

L'ORGANISATEUR

Nom de la structure :

Nom et prénom de l'interlocuteur :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Numéro SIRET :

Nom de l'évènement :

Date de début et de fin :

Adresse de l'évènement :

Nombre de visiteurs attendus (estimation) :

LE MATERIEL DE PRÊT

Bacs de collecte

Bac(s) d'ordures ménagères : x 240L - x 340L - x 660L - x 770L

Bac de tri : x 340L

Jours de collecte (**à remplir par l'USTOM**) :

Jour de retrait du matériel à Pessac-sur-Dordogne :

Jour de restitution des bacs de collecte (15 jours) :

Personne habilitée à retirer le matériel :

Bennes

Benne(s) : x 9m3 - x 15m3 - x 35m3

Jour de livraison (**à remplir par l'USTOM**) :

Jour de retrait (**à remplir par l'USTOM**) :

Gants adultes

Nombre de paires de gants adultes empruntés (150 paires maximum) :





Gants enfants

Nombre de paires de gants enfants empruntés (150 paires maximum) :

Gilets adultes

Nombre de gilets adultes empruntés (200 maximum) :

Gilets enfants

Nombre de gilets enfants empruntés (130 maximum) :

Pinces

Nombre de pinces empruntées (60 maximum) :

ARTICLES

Convention entre :

D'une part :

L'USTOM, dont le siège social est situé au 3 Pièce de l'Eglise - 33890 Pessac-sur-Dordogne et représenté par Monsieur Christian Malandit-Sallaud, agissant en qualité de Président, dûment habilité à signer la présente convention.

Et :

Personne physique, morale (raison sociale, forme juridique), ci-dessus identifiée comme « l'organisateur ».

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition des gilets, paires de gants, pinces, bennes ainsi que des bacs de collecte exceptionnelle, aux organisateurs des opérations « Nettoyons la nature » organisés sur le territoire de l'USTOM. Le prêt de l'ensemble du matériel est gratuit.

Les opérations « Nettoyons la nature » constituent un projet éducatif concret. Elles permettent de sensibiliser les élèves à la notion de déchet et à l'importance de lutter contre les dépôts sauvages pour protéger l'environnement. C'est aussi l'occasion d'évoquer le temps de dégradation des matières. Ces opérations ont un double impact, elles s'inscrivent à la fois dans l'éducation au développement durable et dans le programme d'éducation à la citoyenneté.

Article 2 : Conditions et modalités

Les gants, gilets et pinces sont apportés par l'animatrice de prévention des déchets de l'USTOM et restitués à la date fixée dans le cadre de l'opération "Nettoyons la nature ».

Les bacs de collecte à couvercle gris / vert sont utilisés uniquement pour les ordures ménagères déposées en sacs fermés dans le bac. Un plan de positionnement des bacs doit impérativement être joint à la convention, afin que la collecte puisse être anticipée et s'effectuer dans les meilleures conditions.

Les bacs de collecte à couvercle jaune sont utilisés pour tous les emballages, déposés en vrac dans le bac. Le détail des consignes est affiché sur la poubelle.





Le verre (bouteilles, pots, bocaux) est interdit dans ces bacs et doit être déposé dans une borne d'apport volontaire dédiée aux emballages en verre. Elles sont accessibles sur tout le territoire de l'USTOM.

Les bacs sont restitués nettoyés, désinfectés et séchés à l'intérieur et à l'extérieur.

Les bennes de tout-venant utilisées lors de l'opération sont également prêtées à titre gracieux.

L'organisateur est responsable du matériel qui lui est prêté et s'engage à le remettre intégralement et en état d'usage à l'USTOM à l'issue de la manifestation. Tout matériel non restitué ou endommagé fera l'objet d'une facturation, soit :

- Gilet enfant : 5,70 € HT / l'unité
- Gilet adulte : 7,10 € HT / l'unité
- Gants enfant : 3,14 € HT / l'unité
- Gants adulte : 5,90 € HT / l'unité
- Pincettes : 22,64 € HT / l'unité
- Bac de collecte :

Volume unitaire du bac	Non restitution	Nettoyage	Retard de restitution (prix / jour)
240 L	50 €	20 €	10 €
340 L	75 €	25 €	15 €
660 L	175 €	30 €	20 €
770 L	190 €	35 €	25 €

Si le stock de matériel n'est pas suffisant pour répondre à plusieurs manifestations simultanées, les demandes seront traitées par date de réception des conventions.

Les bacs de collecte sont à retirer au plus tard la veille de l'évènement à l'adresse suivante :
Recyclerie de l'USTOM
3 Pièce de l'Eglise, route d'Eynesse
33890 Pessac sur Dordogne

Une fiche de prêt est signée lors de l'enlèvement du matériel et de sa restitution.

Article 3 : Obligation de l'organisateur envers l'USTOM

Dans le cadre de son évènement, l'organisateur s'engage à :

- Réserver le matériel nécessaire au moins 3 semaines avant l'évènement.
- Renseigner la convention de prêt et la retourner signée par email à ri@ustom.fr en copie de animation@ustom.fr
- Mettre en œuvre des moyens de communication à destination des équipes et du public.
- Mentionner le nom de l'USTOM comme partenaire et faire apparaître son logo dans les documents de communication relatif à l'évènement.
- Restituer à l'USTOM, l'intégralité du matériel prêté, dans le même état qu'il a été emprunté.
- Payer la facture en cas de matériel restitué sale, cassé, abîmé ou non-rendu.
- Respecter les consignes de tri.
- Vider chaque poubelle dans le contenant adéquate :
 - Emballages recyclables = bac ou borne jaune, en vrac
 - Emballages en verre = borne à emballages en verre
 - Déchets organiques = dans un composteur, en vrac.
 - Autres déchets = bac d'ordures ménagères de l'organisateur, en sac.





Article 4 : Obligation de l'USTOM envers l'organisateur

L'USTOM s'engage auprès de l'organisateur à :

- Notifier un exemplaire de la convention signée des deux parties.
- Emettre une facture à l'attention de la (des) commune(s) concernées par le paiement des flux collectés.
- Fournir des outils pédagogiques de communication indiquant le fonctionnement du dispositif et la gestion des déchets.
- Communiquer sur l'évènement auquel il participe.

Article 5 : Conditions financières

L'USTOM prend en charge gratuitement la collecte des différents flux collectés dans le cadre des opérations « Nettoyons la nature », qu'elles soient organisées à l'initiative d'une association, d'une commune ou d'une Communauté de Communes.

Article 6 : Signature de la convention

Tout manquement à cette convention constituera un obstacle à une nouvelle attribution. Cette convention devra être signée et établie en 2 exemplaires originaux.

Un exemplaire signé des deux parties devra être retourné par email à ri@ustom.fr ou animation@ustom.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

USTOM
Bureaux administratifs
2093 route de la Confrérie
33790 Massugas

Toute convention parvenue non signée ou hors délai ne pourra aboutir à un prêt de matériel. Les modifications apportées à la convention, hors zones grisées, ne seront pas prises en compte.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter toutes les clauses.

Signature des deux parties,

Pour l'USTOM

A Massugas, le

Le Président de l'USTOM
Christian MALANDIT-SALLAUD,

Pour l'organisateur

A , le

